

AAA STARIMMO
SARL au capital 7622,45 €uros
Siège social : 89, avenue de Paris 94800 Villejuif.

RCS Créteil : 418 481 842 00023 APE : 703 A

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04/02/2025
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, à dix heures,

Les associés de la société STARIMMO, SARL au capital de 7 622,45 €uros dont le siège social est à Villejuif, au 89 avenue de Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur TEBBICHE Khelifa, gérant de la société.

Monsieur TEBBICHE Khelifa constate que les associés possédant ensemble parts de la société sont présents, à savoir :

- Monsieur TEBBICHE Khelifa
Propriétaire de 249 parts
- Madame OUCHAOU Zohra ép : TEBBICHE
Propriétaire de 251 parts
Soit au total 500 parts

L'assemblée réunissant le quorum valablement délibérer comme assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle Monsieur TEBBICHE Khelifa, président de l'assemblée, rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Modification de l'article 2 des statuts concernant **l'objet de la société.**

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société.
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée

Monsieur le président fait en outre observer que tous les documents en application des dispositions législatives ou réglementaires, sont tenus à la disposition des associés au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la discussion est ouverte entre les associés sur l'ordre du jour.

Puis personne ne désirant prendre la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes de l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée Générale Extraordinaire propose de rajouter la mention « Agence Immobilière » dans l'objet de la société :

L'ancien objet était : **Achat, vente, location, gestion et toutes activités s'y rapportant au secteur immobilier.**

Le nouvel objet est : **Agence Immobilière, Achat, vente, location, gestion et toutes activités s'y rapportant au secteur immobilier.**

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera rédigé ainsi : **Agence Immobilière, Achat, vente, location, gestion et toutes activités s'y rapportant au secteur immobilier.**

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Mr. TEBBICHE Khelifa gérant, afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

TK TZ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne désirant prendre la parole, Monsieur TEBBICHE Khelifa déclare séance levée à onze heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il été dressé un procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la gérance et l'associée

Le gérant
M.TEBBICHE Khelifa



l'associée
Mme OUCHAOU TEBBICHE Zohra



Feuille de présence
Villejuif, le 04/02/2025

Nom	Prénom	Nombre de part	Mandataire	Emargement
TEBBICHE	Khelifa	249		
OUCHAOU	Zohra	251		

Le président



l'associée

